



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Point 144 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal international
chargé de juger les personnes accusées
de violations graves du droit international
humanitaire commises sur le territoire
de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Soumis en application de la résolution 63/255 de l'Assemblée générale, le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2008-2009 donne une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice, compte tenu de l'écart entre les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements au coût de la vie et les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/63/559), que l'Assemblée a examiné à sa soixante-troisième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice.

Le montant révisé des dépenses fait apparaître une augmentation d'un montant brut de 12 655 400 dollars (montant net : 3 623 900 dollars) par rapport au crédit révisé ouvert pour l'exercice 2008-2009. L'augmentation s'explique par l'effet de la fluctuation des taux de change (montant brut : 11 209 400 dollars; montant net : 10 584 000 dollars) et par une augmentation du taux d'occupation des postes et d'autres changements (montant brut : 2 207 700 dollars (réduction nette de 6 077 200 dollars) en partie compensée par une diminution due à l'effet de l'inflation (montant brut : 761 700 dollars; montant net : 882 900 dollars).



L'Assemblée générale est invitée à réviser le crédit inscrit au compte spécial du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au titre de l'exercice biennal 2008-2009 et à le porter en chiffres bruts à 388 888 300 dollars (montant net : 345 690 900 dollars).

I. Introduction

1. Le second rapport sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a pour objet de présenter une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses de l'exercice biennal 2008-2009. Les chiffres présentés ont été calculés en fonction des dépenses effectivement engagées au cours des 19 premiers mois de l'exercice, des dépenses prévues pour les cinq derniers mois et de l'écart entre les taux d'inflation, les taux de change et les ajustements au coût de la vie effectifs et les hypothèses qui avaient été retenues dans le premier rapport (A/63/559), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante-troisième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits à ouvrir pour l'exercice.

2. Les procès constituent l'essentiel des activités du Tribunal pénal international et leur déroulement détermine la plus grande partie des dépenses.

II. Explication de l'évolution du montant net des ressources nécessaires

3. Les estimations exposées dans le présent rapport correspondent à une augmentation des besoins de financement d'un montant brut de 12 655 400 dollars (montant net : 3 623 900 dollars) par rapport aux crédits révisés qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/255. La ventilation de ce chiffre et le montant des crédits définitifs qu'il est proposé d'ouvrir au profit du Tribunal pour l'exercice biennal 2008-2009 sont présentés dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1
Estimation du montant définitif des crédits nécessaires,
par composante et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Montant révisé des crédits ouverts en 2008-2009	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2008-2009 (montants proposés)
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Chambres	16 106,9	63,1	(10,6)	29,9	82,4	16 189,3
Bureau du Procureur	96 849,4	2 883,1	(261,0)	5 107,9	7 730,0	104 579,4
Greffe	258 727,5	8 156,8	(477,6)	(1 754,3)	5 924,9	264 652,4
Gestion des dossiers et des archives	4 549,1	106,4	(12,5)	(1 175,8)	(1 081,9)	3 467,2
Total des dépenses (montant brut)	376 232,9	11 209,4	(761,7)	2 207,7	12 655,4	388 888,3
Recettes						
Contributions du personnel	33 900,6	625,4	121,2	8 284,9	9 031,5	42 932,1

<i>Composante</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts en 2008-2009</i>	<i>Modifications prévues</i>			<i>Total</i>	<i>Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2008-2009 (montants proposés)</i>
		<i>Taux de change</i>	<i>Inflation</i>	<i>Taux d'occupation des postes et autres facteurs</i>		
Recettes accessoires	265,3	–	–	–	–	265,3
Total des ressources nécessaires (montant net)	342 067,0	10 584,0	(882,9)	(6 077,2)	3 623,9	345 690,9

Tableau 2
Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Montant révisé des crédits ouverts en 2008-2009</i>	<i>Modifications prévues</i>			<i>Total</i>	<i>Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2008-2009 (montants proposés)</i>
		<i>Taux de change</i>	<i>Inflation</i>	<i>Taux d'occupation des postes et autres facteurs</i>		
Dépenses						
Postes	168 443,8	4 653,5	(76,6)	4 735,4	9 312,3	177 756,1
Autres dépenses de personnel	47 850,0	2 381,1	(264,0)	(3 912,9)	(1 795,8)	46 054,2
Traitements et indemnités des juges	15 916,9	61,9	(6,9)	5,7	60,7	15 977,6
Consultants et experts	877,1	26,8	(3,0)	208,6	232,4	1 109,5
Voyages	6 270,0	–	(149,1)	(126,4)	(275,5)	5 994,5
Services contractuels	66 679,0	2 281,1	(252,9)	(3 208,7)	(1 180,5)	65 498,5
Frais généraux de fonctionnement	29 753,6	971,0	(107,5)	(3 029,2)	(2 165,7)	27 587,9
Dépenses de représentation	16,6	0,6	–	–	0,6	17,2
Fournitures et accessoires	2 285,3	76,9	(8,6)	(711,1)	(642,8)	1 642,5
Mobilier et matériel	3 634,7	115	(12,5)	8,3	110,8	3 745,5
Aménagement des locaux	314,9	16,1	(1,8)	(46,9)	(32,6)	282,3
Subventions et contributions	290,4	–	–	–	–	290,4
Contributions du personnel	33 900,6	625,4	121,2	8 284,9	9 031,5	42 932,1
Total des dépenses (montant brut)	376 232,9	11 209,4	(761,7)	2 207,7	12 655,	388 888,3
Recettes						
Contributions du personnel	33 900,6	625,4	121,2	8 284,9	9 031,5	42 932,1
Recettes accessoires	265,3	–	–	–	–	265,3
Total des ressources nécessaires (montant net)	342 067,0	10 584,0	(882,9)	(6 077,2)	3 623,9	345 690,9

A. Variations des hypothèses budgétaires

Taux de change et inflation (majoration : 10 447 700 dollars)

4. L'augmentation tient aux fluctuations des taux de change (11 209 400 dollars) liées essentiellement au fléchissement du dollar par rapport à l'euro pendant la période allant de novembre 2008 à octobre 2009 et à l'application du taux de change en vigueur en octobre aux chiffres de novembre et décembre 2009, partiellement compensées par une réduction de 761 700 dollars des incidences de l'inflation. À cet égard, les variations sont fondées sur les éléments d'information les plus récents concernant les indices de prix à la consommation ainsi que sur des ajustements résultant des écarts entre, d'une part, les hypothèses retenues dans le cadre de la première révision des crédits et, d'autre part, les indices d'ajustement applicables au personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et les ajustements effectifs apportés aux barèmes de traitement des agents des services généraux et des catégories apparentées au titre du coût de la vie. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des renseignements sur les hypothèses utilisées pour parvenir aux chiffres susmentionnés.

B. Autres sources d'écart

Chambres

Tableau 3

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts en 2008-2009	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2008-2009 (montants proposés)
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Traitements et indemnités des juges	15 916,9	61,9	(6,9)	5,7	60,7	15 977,6
Consultants et experts	34,5	1,2	(0,1)	–	1,1	35,6
Voyages	155,5	–	(3,6)	24,2	20,6	176,1
Total des dépenses	16 106,9	63,1	(10,6)	29,9	82,4	16 189,3

Voyages (majoration : 24 200 dollars)

5. L'augmentation s'explique par les voyages supplémentaires que le Président du Tribunal a effectués pour traiter de questions relatives aux structures chargées des fonctions résiduelles du Tribunal et aux activités qui suivront la fermeture du Tribunal ainsi que pour rencontrer de hauts responsables dans les Balkans et en Europe.

Bureau du Procureur

Tableau 4
Prévisions de dépenses, par objet de dépense
et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts en 2008-2009	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2008-2009 (montants proposés)
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Postes	57 696,2	1 418,2	(102,6)	2 765,2	4 080,8	61 777,0
Autre dépenses de personnel	25 239,6	1 241,7	(137,6)	(1 494,8)	(390,7)	24 848,9
Consultants et experts	388,5	9,9	(1,1)	221,0	229,8	618,3
Voyages	1 501,4	–	(34,9)	167,9	133,0	1 634,4
Services contractuels	121,6	4,4	(0,4)	(33,7)	(29,7)	91,9
Contributions du personnel	11 902,1	208,9	15,6	3 482,3	3 706,8	15 608,9
Total des dépenses (montant brut)	96 849,4	2 883,1	(261,0)	5 107,9	7 730,0	104 579,4
Recettes						
Contributions du personnel	11 902,1	208,9	15,6	3 482,3	3 706,8	15 608,9
Total des ressources nécessaires (montant net)	84 947,3	2 674,2	(276,6)	1 625,6	4 023,2	88 970,5

Postes (majoration : 2 765 200 dollars)

6. La progression de cet objet de dépense est le fruit de l'augmentation des traitements (2 438 400 dollars) et des dépenses communes de personnel (326 800 dollars). Les taux de vacance de postes au Bureau du Procureur ont été moins élevés que la moyenne pendant tout l'exercice biennal 2008-2009. Les hypothèses budgétaires prévoyaient un taux de vacance de postes de 9,5 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 7,9 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. En 2008, la proportion de postes vacants a été de 4,3 % en moyenne pour les administrateurs et de 2,9 % pour les agents des services généraux. Pour la période allant de janvier à septembre 2009, elle s'est élevée à 10,1 % pour les administrateurs et à 3,3 % pour les agents des services généraux. À la fin septembre, 24 postes (23 postes d'administrateur et 1 poste d'agent des services généraux) n'étaient toujours pas pourvus, ce qui correspondait à un taux de vacance de postes de 17,6 % pour les administrateurs et de 1,6 % pour les agents des services généraux. Les dépenses communes de personnel ont également augmenté en raison d'un taux de rotation élevé, qui a entraîné le versement de primes d'installation et de rapatriement et, partant, des dépenses communes de personnel plus élevées que celles qui avaient été prévues.

7. Le montant inscrit au titre des contributions du personnel s'élève à 15 608 900 dollars, soit une progression nette de 3 482 300 dollars, compensée par une augmentation symétrique des recettes provenant de ces contributions.

Autres dépenses de personnel (diminution : 1 494 800 dollars)

8. La diminution porte principalement sur l'indemnité de subsistance en mission (175 500 dollars) et le personnel temporaire autre que pour les réunions (1 342 600 dollars). Dans le cas de l'indemnité de subsistance, la réduction tient au fait que les effectifs déployés au bureau de Belgrade sont moins nombreux que prévu, le personnel affecté aux recherches et aux enquêtes concernant Župljanin et Karadžić ayant été transféré à La Haye après l'arrestation des deux accusés. En ce qui concerne le personnel temporaire autre que pour les réunions, la diminution s'explique en partie par le fait que les coûts salariaux standard utilisés dans le budget sont plus élevés que les coûts salariaux effectifs et aussi par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu. Ce taux s'explique en partie par les difficultés qu'a rencontrées le Tribunal durant tout l'exercice pour recruter le personnel d'appui parce que les emplois proposés sont considérés comme précaires, et d'autre part, notamment vers la fin de l'exercice, par le fait que les postes vacants de personnel temporaire autre que pour les réunions qui doivent être supprimés en 2010-2011 n'ont pas été pourvus.

Consultants et experts (majoration : 221 000 dollars)

9. L'augmentation des dépenses s'explique par deux grands facteurs : le Bureau du Procureur a engagé un nombre de témoins experts plus élevé que celui prévu au budget par suite de la décision de la Chambre de première instance d'interdire aux experts employés directement par le Tribunal de témoigner en leur qualité d'expert lors des audiences; et face à la complexité accrue des questions soulevées dans le cadre des procès collectifs, le Tribunal a recouru à un nombre de consultants plus élevé que prévu et les a chargés d'apporter leur concours aux équipes de l'accusation lors de la mise en accusation et des procès.

Voyages (majoration : 167 900 dollars)

10. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de voyages qu'entreprend le Procureur pour solliciter l'appui des pays et par l'augmentation des activités liées à la transition, dont le renvoi, à la région, de 10 affaires mettant en cause 30 suspects.

Services contractuels (diminution : 33 700 dollars)

11. La diminution s'explique par une réduction des besoins prévus au titre de la formation, en raison de la charge de travail très élevée qu'entraîne l'enchaînement des procès et des appels. Le personnel n'est donc pas en mesure de participer aux cours de formation initialement programmés pour l'exercice biennal 2008-2009.

Greffe

Tableau 5
Prévisions de dépenses, par objet de dépense
et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts en 2008-2009	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2008-2009 (montants proposés)
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Postes	110 747,6	3 235,3	26,0	1 970,2	5 231,5	115 979,1
Autres dépenses de personnel	21 701,2	1 110,0	(123,1)	(2 370,3)	(1 383,4)	20 317,8
Consultants et experts	395,4	13,7	(1,5)	(6,1)	6,1	401,5
Voyages	4 586,2	–	(110,0)	(317,7)	(427,7)	4 158,5
Services contractuels	63 003,1	2 201,7	(244,2)	(2 054,1)	(96,6)	62 906,5
Frais généraux de fonctionnement	29 753,6	971,0	(107,5)	(3 029,2)	(2 165,7)	27 587,9
Dépenses de représentation	16,6	0,6	–	–	0,6	17,2
Fournitures et accessoires	2 285,3	76,9	(8,6)	(711,1)	(642,8)	1 642,5
Mobilier et matériel	3 634,7	115	(12,5)	8,3	110,8	3 745,5
Amélioration des locaux	314,9	16,1	(1,8)	(46,9)	(32,6)	282,3
Subventions et contributions	290,4	–	–	–	–	290,4
Contributions du personnel	21 998,5	416,5	105,6	4 802,6	5 324,7	27 323,2
Total des dépenses (montant brut)	258 727,5	8 156,8	(477,6)	(1 754,)	5 924	264 652,4
Recettes						
Contributions du personnel	21 998,5	416,5	105,6	4 802,6	5 324,7	27 323,2
Recettes accessoires	265,3	–	–	–	–	265,3
Total des ressources nécessaires (montant net)	236 463,7	7 740,3	(583,2)	(6 556,)	6	237 063,9

Postes (majoration : 1 970 200 dollars)

12. L'augmentation s'explique par une progression de la masse salariale (5 596 500 dollars), qui tient au fait que les taux de vacance de postes ont été moins élevés que ceux prévus au budget de l'exercice 2008-2009. Elle est en partie compensée par une diminution des dépenses communes de personnel liée à une réduction des taux effectivement appliqués (3 626 300 dollars). Les hypothèses budgétaires prévoyaient des taux de vacance de postes de 9,5 % pour les postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de 7,9 % pour la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées. Or, en 2008, les taux moyens se sont établis à 4,7 % pour les postes de la catégorie des

administrateurs et à 2,9 % pour ceux de la catégorie des agents des services généraux. Entre janvier et septembre 2009, les taux moyens de vacance de postes s'établissaient à 6,8 % pour les postes de la catégorie des administrateurs et à 3,7 % pour ceux de la catégorie des agents des services généraux. À la fin septembre, l'on dénombrait en tout 28 postes vacants (19 postes d'administrateur et 9 postes d'agent des services généraux), soit des taux de vacance de postes de 8,9 % pour la catégorie des administrateurs et de 2,8 % pour celle des agents des services généraux. La diminution des dépenses communes de personnel s'explique par le fait que le taux de renouvellement du personnel a été plus faible au Greffe qu'au Tribunal dans son ensemble, entraînant une réduction du montant effectif des dépenses communes de personnel par rapport aux prévisions.

13. Le montant inscrit au titre des contributions du personnel s'élève à 27 323 200 dollars, soit une augmentation nette de 4 802 600 dollars, compensée par une augmentation symétrique des recettes provenant de ces contributions.

Autres dépenses de personnel (diminution : 2 370 300 dollars)

14. La diminution résulte principalement de la réduction des dépenses constatée au titre des services d'interprétation (214 800 dollars) et de traduction (524 300 dollars), du personnel temporaire autre que pour les réunions (1 199 100 dollars), des heures supplémentaires (426 800 dollars) et de l'indemnité de subsistance (missions) (88 200 dollars). La diminution des dépenses constatée au titre des services de traduction est principalement due à une utilisation accrue des moyens propres de traduction. Pour les services d'interprétation, la diminution s'explique par le retard pris dans le déroulement de la procédure, et ce, en raison des délais prescrits par le règlement de procédure et de preuve, ainsi que par des circonstances indépendantes de la volonté du Tribunal, qui ont eu une incidence sur la durée des audiences et donc sur les besoins en interprétation. En ce qui concerne le personnel temporaire autre que pour les réunions, la diminution s'explique en partie par le fait que les coûts salariaux standard utilisés dans le budget sont plus élevés que les coûts salariaux effectifs et aussi par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu, particulièrement vers la fin de l'exercice, du fait que les postes vacants de personnel temporaire autre que pour les réunions qui doivent être supprimés en 2010-2011 n'ont pas été pourvus. La réduction du coût des heures supplémentaires a été obtenue grâce au contrôle rigoureux exercé en permanence sur cet objet de dépense, tandis que les économies réalisées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) sont dues aux retards pris dans le déploiement du personnel affecté dans les bureaux locaux. La diminution est partiellement compensée par des dépenses plus importantes que prévu engagées au titre du sursalaire de nuit (82 900 dollars) en raison d'une utilisation plus importante que prévu des salles d'audience après 18 heures entraînant des dépenses supplémentaires au titre du sursalaire de nuit des agents de sécurité.

Voyages (diminution : 317 700 dollars)

15. La réduction s'explique principalement par une diminution du nombre des témoins et des personnes à leur charge les accompagnant à La Haye.

Services contractuels (diminution : 2 054 100 dollars)

16. La diminution s'explique principalement par une réduction des dépenses au titre des honoraires des conseils de la défense (3 499 500 dollars), des services aux détenus (475 800 dollars), de la traduction contractuelle (325 600 dollars), de la formation (266 600 dollars) et des services informatiques (490 000 dollars). Elle est partiellement compensée par une augmentation des besoins contractuels au titre de l'établissement des procès-verbaux (3 219 100 dollars).

17. La réduction des dépenses au titre des honoraires des conseils de la défense tient principalement à des changements intervenus dans le calendrier des procès, notamment la suspension temporaire de procès, les retards pris dans le démarrage des procès, le classement de plusieurs affaires à des niveaux de complexité moindres et la contestation réussie, par le Greffe, de décisions relatives au financement. La diminution au titre des services aux détenus s'explique essentiellement par une légère réduction des dépenses résultant de la prolongation de l'accord passé avec les autorités néerlandaises concernant la fourniture de services de détention pour les détenus du Tribunal international. La réduction du montant demandé au titre de la traduction contractuelle est principalement due à une utilisation accrue des moyens propres. La diminution des ressources prévues pour la formation est imputable au coût moins élevé des services de formation au titre de l'organisation des carrières. La diminution des ressources prévues pour les services informatiques tient à la rationalisation des sources des bases de données, et notamment à l'interruption du service Lexis-Nexis.

18. La hausse du montant demandé au titre des services contractuels de rédaction de procès-verbaux d'audience s'explique par une augmentation des taux applicables en vertu du nouveau contrat régissant ces services, résultant des fluctuations intervenues dans les taux de change de l'euro et du dollar et dans l'indice des prix à la consommation depuis la précédente fixation de ces taux en 2001.

Frais généraux de fonctionnement (diminution : 3 029 200 dollars)

19. La réduction de ces frais s'explique principalement par une diminution des dépenses au titre des services divers (1 027 600 dollars) puisque le nombre de familles qui a déménagé à titre provisoire aux Pays-Bas n'a pas été aussi élevé que prévu et que les frais liés aux assurances générales ont baissé en raison d'une augmentation de la franchise de l'assurance sur les biens et de l'assurance-responsabilité, qui a elle-même entraîné une réduction des primes. La réduction est également imputable à une diminution des dépenses au titre : a) de la location des locaux (311 200 dollars), du fait d'une réduction des dépenses au titre des locaux communs de la Maison des Nations Unies à Sarajevo, sur la base de l'occupation effective des locaux par le Tribunal international et les autres locataires; b) de divers services d'entretien (427 400 dollars), en raison d'un contrôle plus strict du recours aux contrats de services externalisés relatifs à l'entretien ordinaire et d'urgence du siège, du bâtiment annexe et des bureaux extérieurs; c) de la location du matériel de bureau (153 900 dollars), le contrat de location des photocopieuses ayant été renégocié; d) des communications (544 000 dollars), en raison de la vive concurrence à laquelle se livrent les opérateurs du marché européen des télécommunications, lequel est désormais déréglementé, des améliorations apportées aux communications par satellite et de la réduction des frais de communication au niveau local; et e) des services d'entretien du matériel (402 700 dollars), du fait que le Tribunal s'est doté de programmes d'entretien et de remplacement préventifs.

Fournitures et accessoires (diminution : 711 100 dollars)

20. La réduction de cet objet de dépense tient à une diminution des besoins au titre des fournitures de bureau et des consommables informatiques (218 500 dollars), des consommables nécessaires aux activités d'information (235 400 dollars) et des uniformes (158 800 dollars). La diminution des besoins au titre des fournitures de bureau et des consommables informatiques s'explique par les contrôles rigoureux appliqués à l'utilisation des cartouches d'encre et d'autres fournitures au sein des différents organes du Tribunal et par l'expansion du système e-court et autres systèmes informatisés, ainsi que par un recours accru au courrier électronique aux fins de la transmission des documents. La réduction au titre des consommables nécessaires aux activités d'information s'explique par une diminution des niveaux de stocks de ces fournitures à la suite d'une recommandation du Bureau des services de contrôle interne, tandis que la réduction au titre des uniformes est due au fait que le remplacement de l'uniforme des agents de sécurité tous les trois ans, décidé en fonction des prévisions d'usure, ne s'est pas avéré nécessaire.

Aménagement des locaux (diminution : 46 900 dollars)

21. La réduction tient essentiellement à la fermeture du bureau de Zagreb, prévue pour la fin de 2009, et du bâtiment annexe, prévue pour le premier trimestre de 2011, ce qui réduit les besoins de construction et d'aménagement pour ces deux bâtiments.

Archives

Tableau 6

Prévisions de dépenses, par objet de dépense et par facteur de variation

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts en 2008-2009	Modifications prévues			Total	Montant définitif des crédits à ouvrir pour 2008-2009 (montants proposés)
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Traitements et indemnités des juges	909,2	29,4	(3,3)	(47,8)	(21,7)	887,5
Consultants et experts	58,7	2,0	(0,3)	(6,3)	(4,6)	54,1
Voyages	26,9	–	(0,6)	(0,8)	(1,4)	25,5
Services contractuels	3 554,3	75,0	(8,3)	(1 120,9)	(1 054,2)	2 500,1
Total des dépenses	4 549,1	106,4	(12,5)	(1 175,8)	(1 081,9)	3 467,2

Autres dépenses de personnel (diminution : 47 800 dollars)

22. La diminution s'explique essentiellement par le fait que les coûts salariaux standard utilisés dans le budget sont plus élevés que les coûts salariaux effectifs.

Services contractuels (diminution : 1 120 900 dollars)

23. La réduction s'explique par le fait que l'offre du fournisseur, approuvée par le comité local des contrats et relative à la numérisation des enregistrements audiovisuels du Tribunal à partir de bandes magnétiques, de manière à en assurer la conservation et à en faciliter l'accès, est nettement moins disante que prévu.

III. Conclusion

24. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant définitif des crédits à inscrire au compte spécial du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au titre de l'exercice biennal 2008-2009 en le portant à 388 888 300 dollars en chiffres bruts (montant net : 345 690 900 dollars).

Annexe I

Hypothèses budgétaires

Les paramètres ci-après ont été utilisés pour estimer le montant final des crédits nécessaires :

<i>Paramètres utilisés</i>	<i>Estimation de crédits révisés</i>		<i>Estimation du montant final des crédits nécessaires</i>	
	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>
Taux de change (euros pour 1 dollar É.-U.)	0,677	0,773	0,677	0,721
Taux d'inflation (pourcentage)	6,50	1,70	2,50	0,70
Coefficient d'ajustement à La Haye (pourcentage)	67,55	52,10	67,57	60,40

Annexe II

Travaux des Chambres pendant l'exercice biennal 2008-2009

1. Les trois Chambres de première instance du Tribunal ont continué de fonctionner à plein régime, deux audiences distinctes se déroulant à la suite l'une de l'autre dans chacune des trois salles d'audience du Tribunal du matin au soir. Disposant de trois salles d'audience, le Tribunal mène de front six instances par jour (phase des audiences), de 9 heures à 19 heures. Depuis 2007, le Tribunal tient en même temps un septième procès. Cela a pu se faire en utilisant les salles d'audience qui se libéraient du fait des retards inévitables dans les procédures et en confiant plus d'une affaire à la fois à chaque juge. Par ailleurs, afin d'accélérer la procédure, deux des Chambres saisies de procès collectifs ont tenu des audiences supplémentaires pendant les trois semaines de vacances judiciaires estivales, profitant de la disponibilité des trois salles d'audience. Au cours du quatrième trimestre de 2009, le Tribunal a ouvert les procès de *Stanišić et Župljanin*, ainsi que de *Karadžić*, tandis qu'un nouveau procès était en phase de rédaction du jugement et qu'un autre était ajourné au motif que des témoins à charge auraient fait l'objet d'intimidations. Les procès en cours ont ainsi atteint le nombre record de neuf.

2. Au moment de l'établissement du présent rapport, sur les 161 personnes mises en accusation par le Tribunal, une est toujours en attente de l'ouverture de son procès (phase préalable à l'audience) et deux sont encore en fuite. En tout, 24 accusés passent actuellement en jugement et 14 autres attendent une décision de la Chambre d'appel. Toutes les autres affaires sont closes.

3. Dans l'affaire *Gotovina/Čermak/Markač* (3 accusés), la présentation des moyens à charge, qui a commencé le 11 mars 2008, devrait s'achever le 5 mars 2009. La décision au titre de l'article 98 *bis* a été rendue le 3 avril 2009. La défense s'est vu allouer 210 heures pour la présentation de ses moyens, qui a commencé le 27 mai 2009. Le recueil des éléments de preuve devrait s'achever au plus tard à la fin de l'été de 2010.

4. Dans l'affaire *Perišić*, l'accusation a commencé à présenter ses moyens le 3 octobre 2008. Elle a été autorisée à citer 150 témoins et s'est vu allouer 355 heures pour l'interrogatoire principal. L'échéance prévue pour le prononcé du jugement est septembre 2010.

5. Les affaires *Stanišić et Simatović* (2 accusés) ont commencé le 28 avril 2008. À la suite d'une décision de la Chambre d'appel prise le 16 mai 2008, le procès a été suspendu le 20 mai pour une période indéfinie en raison de l'état de santé de l'un des accusés. L'affaire a repris au stade de la mise en état. Le 17 décembre 2008, une nouvelle période de suspension a été décidée. Le 24 avril 2009, la santé de l'accusé a été réexaminée et les deux accusés en liberté provisoire ont reçu l'ordre de se présenter à nouveau au plus tard le 4 mai 2009. La conférence préalable au procès s'est tenue le 2 juin et les déclarations liminaires de l'accusation ont été prononcées les 9 et 10 juin. Le premier témoin à charge a déposé les 29 et 30 juin. En août, un conseil de l'accusé Simatović est subitement décédé. Le procès est actuellement suspendu en raison de problèmes liés à la désignation d'un nouveau conseil pour M. Simatović. La date d'achèvement du procès est incertaine. Les prévisions les plus récentes faisaient état d'une durée de 25 mois.

6. Dans l'affaire *Popović et consorts* (7 accusés), la présentation des preuves testimoniales de l'accusation et de la défense a pris fin et le réquisitoire et la plaidoirie ont été entendus le 15 septembre 2009. Le jugement devrait être rendu à l'échéance de la fin de 2009 ou du début de 2010.

7. Dans l'affaire *Dorđević*, l'accusation a prononcé sa déclaration liminaire le 27 janvier 2009 et les dépositions ont commencé le 28 janvier. Le procès devrait durer environ 18 mois entre les déclarations liminaires et le prononcé du jugement. Le dernier témoin de l'accusation a commencé sa déposition le 26 octobre 2009. Le Procureur a achevé la présentation de ses moyens le 28 octobre 2009. La défense devrait commencer à présenter ses moyens le 30 novembre 2009.

8. Dans l'affaire *Prlić et consorts* (6 accusés), la présentation des moyens de preuve a commencé le 26 avril 2006. La quatrième équipe de la défense a commencé à présenter les siens le 26 octobre 2009. Il était prévu à l'origine que le procès dure trois ans. La Chambre a alloué à la défense 336 heures et demie pour la présentation de ses moyens concernant les six accusés, les durées individuelles variant selon l'accusé. Il est prévu que la présentation des moyens prenne fin à la mi-2010. Le 14 octobre, l'accusé Čorić, qui était en liberté provisoire pour raisons médicales, a réintégré le quartier pénitentiaire.

9. Le procès dans l'affaire *Šešelj* a repris le 7 novembre 2007. Le 29 juillet 2008, l'accusation a déposé une requête aux fins d'obtenir une suspension de la procédure en attendant qu'il soit statué sur une motion qu'elle avait déposée aux fins d'obtenir de la Chambre qu'elle impose un conseil à l'accusé qui assurerait lui-même sa défense, au motif que ce dernier commettait de nombreux actes d'inconduite, d'interférence et d'intimidation de témoins. Une action a également été intentée pour outrage, désignant l'accusé, qui aurait publié les noms de témoins protégés dans un ouvrage. Le procès est actuellement suspendu et l'accusation a déposé une autre requête aux fins d'obtenir qu'un conseil soit imposé à l'accusé, une autre Chambre ayant prononcé une condamnation à la suite de l'inculpation pour outrage. Dans une décision majoritaire, la Chambre de première instance a prononcé la suspension du procès à compter du 11 février 2009. L'accusation dispose encore de cinq heures, sur les 120 heures qui lui avaient été allouées, pour présenter ses moyens. Le 12 février 2009, elle a déposé une requête aux fins d'obtenir un supplément de 23 heures et demie pour terminer sa présentation. La date prévue pour la fin du procès est incertaine compte tenu de la suspension actuelle de la procédure.

10. Dans l'affaire *M. Stanišić et S. Župljanin* (2 accusés), la conférence préalable au procès s'est tenue le 4 septembre 2009 et les déclarations liminaires ont été prononcées le 14 septembre. La Chambre de première instance a alloué à l'accusation 212 heures pour 131 dépositions. La présentation des moyens de l'accusation, compte étant tenu de la durée des contre-interrogatoires et des délais administratifs, devrait durer 508 heures et il est prévu qu'elle s'achève en avril 2010. La durée de la présentation des moyens de la défense n'est pas encore connue.

11. Dans l'affaire *Tolimir*, la comparution initiale de l'accusé a eu lieu le 4 juin 2007. L'accusation a déposé son mémoire préalable au procès le 28 novembre 2008, tandis que la défense a déposé le sien le 30 septembre 2009. Il est prévu que la conférence préalable au procès se tienne le 16 décembre 2009 et que l'accusation commence à prononcer sa déclaration liminaire le 17 décembre. Le procès devrait

durer 14 mois. L'accusé, qui assure lui-même sa défense, a des problèmes de santé qui font l'objet d'un suivi.

12. Dans l'affaire *Karadžić*, la comparution initiale de l'accusé a eu lieu le 31 juillet 2008. L'accusation a déposé son mémoire préalable au procès le 18 mai 2009, tandis que la défense a déposé le sien le 29 juin. Le procès devrait durer de 24 à 30 mois. L'accusation s'est vu allouer 300 heures pour la présentation de ses moyens. Le procès a débuté le 26 octobre 2009, en dépit de la non-comparution de l'accusé, qui a soutenu qu'il n'était pas suffisamment préparé. La Chambre de première instance décidera de l'assignation d'un conseil et de la poursuite du procès si l'accusé maintient sa position.

13. Dans l'affaire *Lukić et Lukić* (2 accusés), la présentation des moyens de l'accusation a commencé le 9 juillet 2008. L'accusation a présenté 46 témoins. La défense a présenté ses moyens à partir du 15 décembre 2008, tandis que les réquisitoires et les plaidoiries ont été prononcés les 19 et 20 mai 2009. Le jugement a été prononcé le 20 juillet 2009. L'accusé Milan Lukić a été condamné à l'emprisonnement à vie et l'accusé Sredoje Lukić à 30 années d'emprisonnement.

14. Dans l'affaire *Milutinović et consorts* (6 accusés), le procès a commencé le 10 juillet 2006. La défense a commencé à présenter ses moyens le 6 août 2007 et les réquisitoires et les plaidoiries ont été prononcées du 19 au 27 août 2008. Le jugement a été prononcé le 26 février 2009. Un accusé (Milutinović) a été acquitté et il n'est pas fait appel de la sentence. Les cinq autres accusés ont été reconnus coupables et condamnés à des peines de 22 années d'emprisonnement (Sainović, Pavković et Lukić) et de 15 années d'emprisonnement (Ojđanić et Lazarević).

15. Deux affaires d'outrage ont vu le jour à l'occasion du procès Šešelj. Ljubiša Petković a initialement comparu le 29 mai 2008, accusé d'outrage au Tribunal pour avoir refusé de déférer à la citation à comparaître que lui avait adressée la Chambre. Le jugement a été rendu le 11 septembre 2008, condamnant l'accusé à une peine d'emprisonnement de quatre mois. La deuxième affaire d'outrage concernait l'accusé lui-même (Šešelj), poursuivi pour avoir sciemment et délibérément entravé l'administration de la justice en révélant des informations confidentielles, en violation d'ordonnances prescrivant des mesures de protection en faveur de témoins, et en révélant des extraits de la déposition écrite d'un témoin dans un ouvrage écrit par lui. La comparution initiale de M. Šešelj pour répondre de l'accusation d'outrage a eu lieu le 6 mars 2009. Le procès a commencé le 29 mai et le jugement a été prononcé le 24 juillet. L'accusé a été condamné à 15 mois d'emprisonnement.

16. Dragan Jokić a été poursuivi pour avoir refusé à plusieurs reprises de témoigner devant le Tribunal après avoir été cité à comparaître en qualité de témoin dans l'affaire *Popović et consorts*. Le procès a commencé le 19 novembre 2007 et s'est achevé le 15 décembre 2008. Le jugement a été prononcé le 27 mars 2009, condamnant l'accusé à quatre mois d'emprisonnement.

17. Deux affaires impliquant trois accusés ont été jugées en rapport avec l'affaire *Haradinaj et consorts*. Dans l'affaire *Haxhiu*, la comparution initiale de l'accusé, Baton Haxhiu, a eu lieu le 21 mai 2008 et le procès a commencé le 24 juin 2008. Le jugement a été prononcé le 24 juillet, condamnant l'accusé à une amende de 7 000 euros pour avoir sciemment et délibérément entravé l'administration de la justice en révélant l'identité d'un témoin protégé dans un article qu'il a écrit et publié. Dans l'affaire *Haraqija et Morina*, qui est également née de l'affaire *Haradinaj et*

consorts, Astrit Haraqija a été acquittée de l'accusation d'outrage portée contre elle pour avoir essayé de convaincre un témoin protégé de ne pas témoigner pour l'accusation. Bajrush Morina a été condamné dans la même affaire d'outrage pour avoir essayé de dissuader le même témoin de témoigner. Le procès des deux accusés s'est déroulé du 8 au 11 septembre 2008. Le jugement a été prononcé le 17 décembre 2008, condamnant l'accusé Morina à trois mois d'emprisonnement.

18. Dans l'affaire *Florence Hartmann*, celle qui fut porte-parole du Procureur du Tribunal de 2000 à 2006 a été inculpée d'outrage pour avoir sciemment et délibérément entravé l'administration de la justice en révélant, dans un livre qu'elle a écrit, des informations en violation de deux ordonnances de la Chambre d'appel. Le procès s'est déroulé du 15 au 17 juin 2009 et le 1^{er} juillet 2009. Le réquisitoire et les plaidoiries ont été prononcés le 3 juillet. Le jugement a été rendu le 14 septembre 2009, condamnant l'accusé à une amende de 7 000 euros.

Annexe III

Activités financées par les contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

1. Dans ses résolutions 49/242 B et 53/212, l'Assemblée générale a invité les États Membres et les autres parties intéressées à apporter des contributions volontaires au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, tant en espèces que sous forme de services ou de fournitures pouvant être acceptés par le Secrétaire général. Au 30 septembre 2009, 45,8 millions de dollars environ de dons en espèces avaient été versés au Fonds de contributions volontaires pour financer les activités du Tribunal et les contributions annoncées s'élevaient à 729 800 dollars. Pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 30 septembre 2009, le Tribunal a reçu 1 526 900 dollars de contributions volontaires en espèces.

2. Les contributions volontaires ont servi à financer le Programme de formation de jeunes procureurs, destiné à renforcer la capacité des pays de l'ex-Yougoslavie à mener des enquêtes sur les crimes de guerre et à engager les poursuites nécessaires, le programme de sensibilisation, le soutien aux victimes et aux témoins, l'enrichissement de la bibliothèque du Tribunal et les activités de formation au plaider. L'état au 30 septembre 2009 des contributions volontaires en espèces versées ou annoncées pour financer les activités du Tribunal se présente comme suit :

État, au 30 septembre 2009, des contributions en espèces versées au Fonds de contributions volontaires, par contribuant

(En milliers de dollars des États-Unis)

Contributions versées jusqu'au 31 décembre 2007	44 262,3
Contributions versées entre le 1 ^{er} janvier 2008 et le 30 septembre 2009	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	67,9
République tchèque	10,0
Commission européenne	582,1
Mott Foundation	80,0
Commission européenne	667,1
Commission européenne	119,8
Total partiel	1 526,9
Total	45 789,2

État au 31 octobre 2009 des contributions en espèces annoncées au Fonds de contributions volontaires, par contribuant

(En milliers de dollars des États-Unis)

Commission européenne : Solde (subvention de 2008)	727,5
Ordre des avocats allemands : Bibliothèque	2,3
Total	729,8

Prévisions de dépenses, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Prévisions initiales 2008-2009^a</i>	<i>Prévisions révisées 2008-2009</i>	<i>Augmentation/(diminution)</i>
Autres dépenses de personnel	2 978,4	2 970,6	(70,8)
Consultants et experts	35,0	35	–
Voyages	83,0	83,0	–
Services contractuels	63,3	63,3	–
Frais généraux de fonctionnement	0,2	0,2	–
Fournitures et accessoires	6,0	6,0	–
Mobilier et matériel	13,0	13,0	–
Subvention et contributions	300,0	350,0	50,0
Total	3 478,9	3 458,1	20,8

^a A/62/476.

3. La diminution des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel s'explique par un taux de vacance de postes plus élevé que prévu. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des subventions et des contributions tient à la mise en œuvre accélérée du Programme de formation de jeunes procureurs.